



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Vendredi 15 mai 2015

Participation financière des communes aux frais de scolarité des élèves accueillis dans les écoles maternelles et primaires Saint Pourçainoises.

La commune de Saint Pourçain, par délibération du 13 avril 2015, a décidé de demander, à compter de la rentrée scolaire 2015, une participation financière à chaque commune pour laquelle elle accueille un enfant.

Les parents concernés devront faire une demande de dérogation à la mairie de leur domicile, formalité indispensable pour obtenir l'inscription à Saint Pourçain.

Si les membres du conseil ne sont pas opposés à ce principe, ils font remarquer que pour la sauvegarde des classes il serait plus judicieux, que la totalité des enfants soit inscrite à l'école de Chantelle.

Accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite.

Une demande de dérogation a été sollicitée pour le cimetière, pour le cheminement extérieur, le revêtement du sol à l'intérieur et l'éclairage.

Les motifs exposés par la commune étant conformes aux dispositions des articles R111-19-10 et compte tenu qu'une voiture peut entrer à l'intérieur, la sous commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées du 7 avril 2015, a émis un avis favorable et Monsieur le Préfet a accordé cette dérogation.

Animations

Bilan du 8 mai

Très bonne participation des habitants à la cérémonie au monument malgré le mauvais temps. Bilan financier : la dépense à charge de la commune s'élève uniquement à **662,50 euros**, pour 90 convives, (repas 640 euros et 22,50 euros pour apéritif). Le reste (pompes aux gratons, fromage, desserts, pain, vin, assiettes, gobelets, café ont été offerts par le maire et les adjoints).

Le maire adresse ses remerciements à tous les membres du conseil pour la réussite de cette journée, particulièrement à B Boulanger responsable de l'animation et J-F Ferrandon, conseiller délégué à l'animation pour la bonne organisation, ainsi qu'à Thierry Boyer pour « la mise à disposition gratuitement d'une sono extérieure ».

Sur juillet/août : trois rendez-vous :

- Le 14 juillet
 - Le passage du jury pour les maisons fleuries, au cours de la seconde quinzaine de juillet.
- Auparavant nouveaux critères à définir
- Le festival viticole et gourmand le 15 août.

Dans un but de simplification les trois sujets pourraient être examinés le même jour, en horaire décalé. Date à fixer le 4 juin



Commune de Fourilles
(03140)

Pour le méchoui, l'employé communal effectuera la tonte sur le terrain autour de la salle polyvalente les 30 et 31 juillet.

Réunions extérieures

Au niveau de la COM.COM :

Pour répondre aux exigences de l'état, les communes composant une communauté de communes devront examiner sur 2015 trois sujets importants :

L'extension de la COM.COM pour atteindre une entité représentant environ 20 000 habitants

Adopter un schéma de mutualisation afin de réaliser des économies en différents domaines

Etudier la faisabilité de la création d'une commune nouvelle.

Au niveau de la MAGIC :

La modification d'aménagement des territoires, la baisse des dotations influenceront sur le fonctionnement de la MAGIC et sur son avenir.

L'ensemble des centres sociaux devra t-il être conservé, avec quelles compétences ?

Différents schémas devront être étudiés sur 2015.

Informations diverses

Débit de boissons

A compter du 21 avril 2015, changement de fournisseur et mise en place d'un nouveau circuit. Désormais les commandes et les livraisons seront effectuées à CHR Boisson Vichy. La facture sera adressée directement en mairie.

Appel 17

La préfecture de l'Allier préconise fortement, à toute personne constatant :

Un trouble de tranquillité, comme un tapage, un stationnement gênant

Un besoin de secours urgent (porter secours à une personne tombée à l'eau, un enfant disparu

Un fait anormal ou suspect (allées et venues chez un voisin, personne qui traîne autour d'un distributeur de billets, personne qui frappe à la porte des personnes âgées)

De composer le 17, ce qui déclenche l'envoi sur place d'une patrouille de police ou de gendarmerie.

Contrôle des équipements sportifs et bâtiments communaux.

Réalisé jusqu'à ce jour par la com.com qui avait la compétence « contrôle de la conformité aux règles de sécurité des bâtiments et équipements sportifs communaux ».

Désormais, il appartient à chaque commune de prendre les dispositions nécessaires pour réaliser ce contrôle (concerné la cage de but sur le terrain de la gare).

Recrutement armée de terre

Actuellement l'armée de terre recrute et lance un appel à candidature.

Immobilisation du tracteur

Pour quelques jours suite à panne et attente du devis.



Commune de Fourilles
(03140)

Réunion COM.COM à FOURILLES le 4 juin à 20 heures.

Les membres des conseils municipaux de Barberier, Etroussat, Fourilles et Ussel sont invités à une réunion à l'initiative de la Com.Com qui présentera l'avancement de ses travaux et ses projets à venir.

Souvenir Français

Remercie le conseil pour la nomination de notre délégué communal et pour la subvention allouée.

Transport scolaire

Suite à notre réclamation et après intervention de notre conseiller départemental, il ressort que jusqu'à la fin de l'année scolaire, le car continuera d'emprunter l'itinéraire actuel (passage par la rue du clos Barry) et en adoptera un autre mieux adapté à la rentrée de septembre.